

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Olivier LE GUYADER, Mme Christelle BRILLAUD, Mme Jacqueline BLAIN, M. Pascal BINET, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Pascal BROCHARD M. Cyril DROUIN, M. Antoine SANTOS, Mme Judith MONTAUBAN, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

**ABSENTS :** Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE

Date de la convocation : 03/07/2023

Mme Patricia VERGNAUD est nommée secrétaire de séance.

**N° : DELCM2023-07/02**

**OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE YP 269 – CHAPELLE DE LA FUNERIE**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune des Brouzils est propriétaire de la Chapelle de la Funerie dont elle a signé une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à l'Association « Les Amis de la Chapelle de la Funerie ».

L'association a sollicité la Commune pour que celle-ci acquiert une parcelle de terrain autour de la chapelle afin de disposer notamment d'un parking.

Le propriétaire, M. Matthias JAMIN, consent à vendre 220 m<sup>2</sup> à la Commune au prix de 1€/m<sup>2</sup>.

**Vu** l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

**Vu** l'inscription au budget 2023 du montant nécessaire à l'acquisition et au paiement des frais de notaire,

**Autorise** Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble (*parcelle non bâtie cadastrée YP 269*) au prix de 220 €.

**Autorise** Madame le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette acquisition.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
Patricia VERGNAUD



LE MAIRE,  
Emilie DUPREY

Signé électroniquement par : Emilie  
Duprey  
Date de signature : 11/07/2023  
Qualité : Maire de Les Brouzils